



Présentation CNDS 2014 à destination des Présidents des COMITES DEPARTEMENTAUX

Direction Départementale de la Cohésion Sociale



◆ Orientations 2014

◆ Dossier E-subvention

◆ Bénéficiaires

◆ Calendrier 2014



❖ Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive

- Développement de l'offre dans les territoires carencés
- Développement de l'offre en faveur de publics ciblés
 - Personnes en situation de handicap
 - Femmes
 - Aide à la réussite éducative



Emploi

- Une aide à l'emploi sur 4 ans de 10 000 € par an
- Fléchage de 330 000€ pour la mise en place de 33 emplois en Picardie
- Les emplois pourront être des éducateurs qualifiés qui sont détenteurs de la carte professionnelle, des agents de développement voire des agents administratifs
- L'embauche doit impérativement se faire sur un CDI. Le temps peut être partiel (subvention proportionnelle).
- Aucun contrat à Forte Utilité Sociale (F.U.S) ne sera mis en place cette année.





Critères d'éligibilité :

- Création de poste
- Viabilité de l'emploi
- Le projet de l'association (plan de développement)
- Le contrat doit respecter la Convention Collective Nationale du Sport
- **Un entretien préalable au dépôts du dossier est préférable**





Sport santé

- Action visant au maintien ou au retour à un niveau de bonne santé
- Des actions mises en œuvre par des structures plus médicalisées seront aidées par les Agences Régionales de Santé





Orientations 2014

Apprendre à nager

Plan « apprendre à nager »

- Une aide à la mise en place de ce projet par les fédérations, unions ou groupements, membres du Conseil Interfédéral des Sports Aquatiques.



Les manifestations à caractère exceptionnel

◆ Les manifestations à caractère exceptionnel

- Pour les manifestations d'envergure **nationale** ou **internationale**
- **Catégories** : Junior / Senior
- Organisées sur le territoire à **titre exceptionnel**
- ***Toute manifestation qui ne relève pas d'un caractère exceptionnel ne pourra pas être financée dans cette rubrique***





Orientations 2014

Jeunes Futurs Dirigeants

Jeunes Futurs Dirigeants

- Proposer une formation à **10 jeunes** âgés de **16 à 25 ans**
- Objectif: Favoriser le **renouvellement des générations** de dirigeants en accompagnant les jeunes dans la prise de responsabilité au sein d'une association
- 20 à 30 heures de formation
- Thématiques :
 - Découverte de la vie associative
 - Organisation du sport en France
 - Méthodologie de projet
 - Communication
 - Responsabilité des dirigeants
 - Gestion financière d'une association





- ◆ Orientations 2014
- ◆ **Dossier E-Subvention**
- ◆ Bénéficiaires
- ◆ Calendrier 2014



Le dossier E-subvention en 6 étapes

1/ La partie administrative de votre association

- n° SIRET / N° d'agrément SPORT / N° RNA/ les moyens humains / le budget prévisionnel / Les labels ...

2/ Votre demande de subvention

3/ Votre projet décliné en actions

4/ Vos justificatifs

- le RIB / Statuts / personnes chargés de l'administration / ...
- **ATTENTION, documents à scanner en amont de votre demande**

5/ Récapitulatif proposé pour relecture et validation

6/ Envoi du dossier





Le dossier

Le projet associatif

- ◆ Depuis 2010, les aides accordées portent sur un **projet structurant**
- ◆ Le projet associatif est un document essentiel de la vie de l'association car il permet de :
 - mieux faire connaître l'association
 - suivre un fil conducteur pendant une période définie (une ou plusieurs années)
 - définir les actions à mettre en œuvre par l'association
 - mobiliser les forces vives autour d'un projet commun et identifié
 - se présenter auprès de partenaires éventuels en exposant clairement et simplement sa situation et ses ambitions.





Le dossier

Le projet associatif

*Pour réaliser un bon projet associatif, il est préférable de **procéder par étapes** :*

- ◆ **1ère étape : Procéder à l'état des lieux**
- ◆ **2ème étape : Analyser les forces et faiblesses (Diagnostic)**
- ◆ **3ème étape : Déterminer des objectifs (La définition des objectifs)**
- ◆ **4ème étape : Définir le plan d'action**
- ◆ **5ème étape : L'évaluation**





Le dossier

Le projet associatif

❖ 1^{ère} étape: Procéder à l'état des lieux

- Les licenciés
- L'encadrement
- Le(s) salarié(s)
- La structure
- L'offre de pratique

❖ 2^{ème} étape : Analyser les forces et faiblesses (Diagnostic)

- L'état des lieux doit vous permettre d'effectuer une analyse et d'identifier des axes prioritaires pour votre projet associatif en faisant ressortir points forts, points faibles, axes d'amélioration, contraintes...



3ème étape : Déterminer des objectifs prioritaires

Diagnostic/Analyse	Objectifs
1. Faible taux de pratique féminine	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer la pratique féminine 2. Favoriser la participation des femmes au sein des instances dirigeantes 3. Mettre en place une politique d'accès au club favorisant ce public
1. Niveau de qualification de l'encadrement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Professionnaliser l'encadrement 2. Former l'encadrement
1. Accueil des pratiquants en situation de handicap	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en conformité les installations 2. Informer les personnes en situation de handicap 3. Ouvrir une nouvelle section 4. Former l'encadrement
1. Certaines tranches d'âge ne sont pas représentées au sein de l'association	<ol style="list-style-type: none"> 1. Organiser une journée « sport en famille » 2. Améliorer la communication externe 3. Ouverture d'une section loisir





Le dossier

Le plan d'action

4^{ème} étape : Définir le plan d'action

Il découle directement des objectifs prioritaires que vous vous serez fixés

5^{ème} étape : Prévoir l'évaluation

- Vous devez prévoir des indicateurs pour évaluer les effets de vos actions
- Ex : Développement de la pratique sportive
- En 2014 : 220 licenciés En 2015 : Augmentation de 10%
(indicateur de progression)





Le dossier

Le budget

- ✦ Un budget par objectif
- ✦ **Équilibré** en dépenses et en recettes
- ✦ **La demande de subvention CNDS ne pourra être inférieure à 1500 €**
- ✦ Le taux de subventionnement CNDS ne pourra pas dépasser **50 %**
- ✦ Le taux de financement public ne pourra excéder **80%**

Projet X	Montant
Coût total du projet:	3 000 €
Subv. CNDS (50%):	1 500 €
Autres cofinancements publics (30%):	900 €
Participation minimale du comité ou des sponsors (20%):	600 €





◆ Part indicative 717 500 €

◆ Les rubriques régionalisées

Emploi	330 000 €
Les manifestations exceptionnelles	55 000 €
Le label Sport et Handicap	25 000 €
Formation Jeunes Dirigeants	20 000 €





Le dossier

Actions spécifiques

- ◆ La fiche stage ne sera plus utilisée.
- ◆ Les stages étant un moyen d'atteindre un objectif, ils seront inscrits dans une action classique de demande.
- ◆ Les dates et les lieux des stages mis en place pour atteindre l'objectif devront y figurer.





Le dossier

Actions spécifiques

- ◆ 4 éléments facultatifs spécifiques peuvent compléter le dossier principal :
 - Le Dispositif emploi C.N.D.S.
 - Les manifestations exceptionnelles
 - Les actions label « Ensemble, soyons sport en Picardie »
 - La structure doit être en possession du label au moment du dépôt de la demande.
 - La Bourse Individuelle de Formation





Le dossier

Actions spécifiques

- ❖ Les demandes entrant dans le cadre de
 - L'emploi
 - Les manifestations exceptionnelles
 - Le label sport et handicap « Ensemble, soyons sports en Picardie »
 - La bourse individuelle de formation
- ❖ Devront être déposées sous la forme d'un projet commun dans E-subvention, et doublées sous le format « formulaire de la DRJSCS » que vous trouverez sur le site de la DRJSCS de Picardie :
<http://www.picardie.drjscs.gouv.fr/CNDS-lancement-de-la-campagne-2013.html>
Vous joindrez le formulaire complété, au dossier E-subvention.





- ◆ Orientations 2014
- ◆ Dossier E-subvention
- ◆ **Bénéficiaires**
- ◆ Calendrier 2014



Les critères d'éligibilité

Les bénéficiaires

- ◆ Le C.D.O.S.
- ◆ Les Comités Départementaux des fédérations sportives
- ◆ Les associations agréées et affiliées
- ◆ Les groupements d'employeurs légalement constitués
- ◆ Les CRIB (centre de ressources et d'information des bénévoles) pour les actions conduites en faveur des associations sportives)
- ◆ Associations support des centres médico sportifs et des antennes médicales de prévention du dopage, agréées.

Les bénéficiaires de subvention apposeront le logo du CNDS sur tous documents ou supports de communication relatifs aux actions financées



Les critères d'éligibilité

Les bénéficiaires

- Les sections sportives partie d'une association agréée, affiliées à une fédération, peuvent présenter une demande dans le cadre du C.N.D.S.

Elles doivent donner le R.I.B. de l'association.

Le paiement sera fait à l'association.





◆ Orientations 2014

◆ Dossier E-subvention

◆ Bénéficiaires

◆ **Procédure**





Comité Départemental



Saisie directement sous E-SUBVENTION via
« **Votre Compte Association** »

<https://compteasso.service-public.fr/>



Pour le 28 mars 2014 au plus tard





Procédure

Le Calendrier

- ◆ Disponibilité des dossiers téléchargeables sur le site de la DRJSCS à partir du **23 janvier 2014**
- ◆ Date limite de saisie des dossiers : **28 mars 2014**
- ◆ Groupes de travail État/Mouvement sportif : **semaine 20 (12 au 16 mai 2014)**
- ◆ Deuxième Commission Territoriale : **semaine 23 (2 au 6 juin 2014)**





**Ce diaporama sera à votre disposition
sur le site du CDOS et de la DDCS 80**

www.somme.franceolympique.com

www.somme.gouv.fr (Espace jeunesse et sport)





Merci pour votre collaboration

Référent CNDS : **Marc GUILLAUME**

marc.guillaume@somme.gouv.fr

Référent Emploi : **Matthieu CROIZER**

matthieu.croizer@somme.gouv.fr

Adresse de retour des dossiers

DDCS de la Somme - 3 boulevard Guyencourt - 80027 Amiens cedex 1
ddcs@somme.gouv.fr

